

CONDITIONS GENERALES POUR LES INSTALLATIONS

Conditions d'installation :

- Plage horaire possible : 7H/19H, du lundi au vendredi, hors week-end et jours fériés (une majoration pourra être demandée pour une installation en dehors de ces conditions).
- Travaux en hauteur : en dessous de 4 mètres travaux réalisés avec une échelle/ un escabeau, au-delà de 4 mètres utilisation d'une nacelle (location par nos soins possible sur demande ou mise à disposition par le client).
- Dans le cas de l'utilisation d'une nacelle et si l'exploitant l'exige, une supervision en bas de la nacelle est possible à la charge du demandeur (mise à disposition de personnel par l'exploitant, le cas échéant une majoration sera appliquée si supervision par nos services).
- Les conditions de pose ne comprennent pas le matériel de manutention et de travail en hauteur, sauf indications contraires dans l'offre de prix.
- L'installation du réseau et de la centrale d'aspiration est prévue sur les supports existants, dans l'environnement de travail connu par Pharaon lors de l'étude préalable.
- Afin d'assurer le passage des réseaux d'aspiration à travers les murs : les carottages béton sont à la charge du client, carottages dans les murs parpaing/bois et tôle acier (jusqu'à 4mm) sont à la charge de Pharaon.
- Si un passage en toiture est nécessaire, l'étanchéité de la toiture doit être assurée par l'exploitant.
- Si l'installation nécessite un montage en extérieur, le chantier pourra être suspendu ou retardé en cas de conditions climatiques défavorables (neige, pluie, vent, canicule...).
- Les poseurs sont équipés avec des EPI standards : casque/casquette coquée, chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, protection auditive, lunettes de protection, gants, harnais de sécurité pour le travail sur nacelle. Les EPI spécifiques au site de l'exploitant seront à fournir par le donneur d'ordre (masque respiratoire, protection thermique...).
- Une salle de repos (pour le déjeuner) et sanitaires doivent être mis à disposition par l'exploitant pour les équipes de Pharaon.
- Prévoir l'accès à une prise 230V monophasé pour l'utilisation et/ou recharge des outils électroportatifs.
- Le raccordement électrique (hors prise mobile) dans le coffret électrique de la centrale (aspirateur mobile ou groupe moteur) est à la charge du client.
- Mise à disposition d'une benne tous matériaux pour l'évacuation des déchets.

Non compris dans l'installation :

- Tous travaux de génie civil, y compris maçonnerie et chaudronnerie (fourniture et pose d'IPE, IPN, cornières...) et la mise à niveau du sol.
- Fournitures et pose des sources d'énergies : électricité, air comprimé.
- Les travaux de modification de structure du bâtiment, la réalisation de chevêtres, carottages béton, étanchéités.
- Les opérations de réception, déchargement et stockage du matériel.
- La réalisation d'un abri en cas d'appareil installé à l'extérieure.
- Equipement d'accès aux appareils installés en hauteur (plateformes, passerelles, échelles...) pour intervention de maintenance.
- Contrôle de l'installation par un organisme agréé.
- Evacuation des déchets.
- Chemin de câble pour le câble électrique des contacteurs des clapets (le câble sera fixé le long du réseau par des colliers de serrage)